

La sécurité à trottinette expliquée aux élèves

Le Républicain Lorrain – Hier à 17:55 – Temps de lecture : 1 min



Les fonctionnaires ont constaté que les nouvelles règles du Code de la route n'étaient pas connues.

Dans le cadre de la coopération gendarmerie et police municipale, une action de prévention concernant la sécurité chez les utilisateurs de trottinette électrique s'est déroulée au collège René-Cassin.

En échangeant avec les collégiens, l'équipe a expliqué les nouvelles règles de sécurité en vigueur depuis le 1er septembre 2023 concernant cet engin : interdiction pour les moins de 14 ans, assurance civile obligatoire et interdiction de rouler à 2 ou plus. Il s'agit de règles que beaucoup ignorent. Les fonctionnaires et militaires ont également remis un flyer explicatif sur la trottinette électrique et ses règles de sécurité à chaque collégien.